

**Prestations du programme de lutte contre l'inflation pour les familles****Prestations de lutte contre l'inflation pour les familles**

Pour les familles : Un paiement sera versé aux familles ayant au moins un enfant et ayant déclaré un revenu familial net inférieur à 175 000 \$ en 2021. Ce paiement sera de 250 \$ pour le premier enfant, puis de 200 \$ par enfant admissible additionnel. Quelque 145 000 familles recevront ainsi un montant moyen de 440 \$, pour un total de 63 millions de dollars en prestations.

Pour les personnes âgées : Les personnes âgées admissibles sont celles qui ont gagné moins de 40 000 \$ et demandé le crédit d'impôt foncier pour l'éducation pour les personnes âgées dans leur déclaration de revenus de 2021. Cette initiative de 16 millions de dollars profitera à environ 52 500 ménages composés de personnes âgées.

À partir de la fin septembre, les chèques seront automatiquement envoyés par la poste aux bénéficiaires admissibles, à l'adresse indiquée sur leur déclaration de revenus de 2021. Les familles et les personnes âgées admissibles qui ont changé d'adresse postale depuis la date de leur déclaration de revenus de 2021 pourront modifier leur adresse sur un portail Web du gouvernement. Ces prestations constituent des paiements anticipés pour un crédit d'impôt remboursable. Elles ne sont pas imposables et n'ont aucune incidence sur l'admissibilité à d'autres crédits d'impôt.

**Une aide pour les Manitobains dans le besoin**

Les Manitobains bénéficiaires de l'Aide à l'emploi et au revenu auront droit à une augmentation du taux pour les besoins de base. À partir d'octobre (pour le mois de prestations de novembre), les bénéficiaires de l'aide générale du programme qui n'ont pas d'enfant ni de personne à charge recevront un montant mensuel additionnel de 50 \$ par adulte. Les bénéficiaires de l'aide pour personnes handicapées, quant à eux, recevront un montant mensuel additionnel de 25 \$ par ménage. Au total, cette aide s'élève à 6,6 millions de dollars.

Le Fonds pour la sécurité alimentaire de 1,75 million de dollars offrira un soutien temporaire aux organismes aux prises avec des difficultés financières en raison de la hausse des coûts et de l'inflation. Il viendra en aide aux organismes communautaires d'un bout à l'autre de la province qui offrent de la nourriture aux Manitobains dans le besoin. La période de réception de demande sera lancée le 26 septembre et durera deux semaines. Pour en apprendre davantage sur le programme, visitez le [www.manitoba.ca/familyaffordability](http://www.manitoba.ca/familyaffordability).